RENAULT Sud Guyancourt/Aubevoye

SUD RENAULT
GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF - 78084 GUYANCOURT CEDEX
API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☏ 01 76 83 22 93 📱 06 82 55 83 16 🖷 01 76 89 12 36
CTA : ☏ 01 76 87 63 09 📱 06 04 18 63 89 🖷 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com www.sudrenault.org
sud.aubevoye@renault.com sud.tcr@orange.fr

Union syndicale Solidaires Industrie

Tract n°8

20 avril 2017

Menu préféré de la direction : Le plein d'oseille au concentré de prestataires !

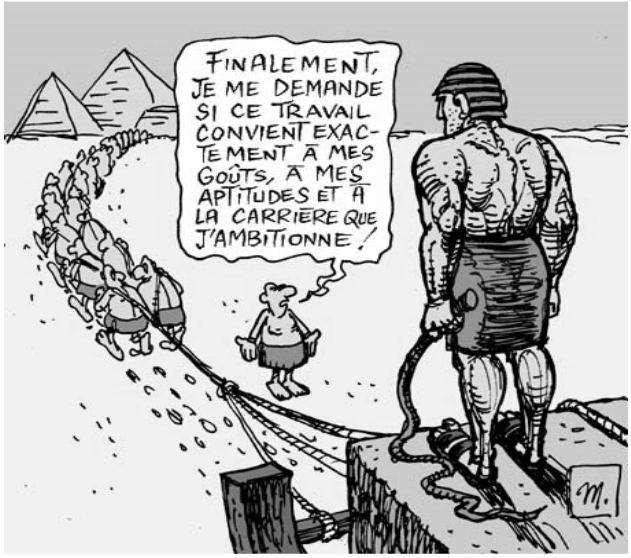

Initié par JM. BILLIG et son entreprise étendue, renforcé par G. GASCON à travers les *work-packages*, le degré de sous-traitance atteint aujourd'hui des sommets, au point de nous entrainer dans une organisation décousue et émiettée, de moins en moins maitrisée…

Pour passer une charge de travail en augmentation, les managers n'ont plus le choix des moyens et dans l'attente des « *milliers d'embauches* » promises, l'arbitrage se resserre principalement autour de la sous-traitance.

C'est la conséquence de la diminution obsessionnelle des couts fixes et du plafonnement des dépenses R&D, **si bien que beaucoup s'interrogent aujourd'hui sur notre devenir et celui de l'entreprise.**

Combien coûte la sous-traitance, et pour quelle efficacité au final ?

Avec un taux de sous-traitance avoisinant 80 % dans certains secteurs, la facture a explosé de 250% en 4 ans pour atteindre 170 M€ sur l'établissement. C'est une des conséquences du gel des embauches depuis plusieurs années.

Cette stratégie fragilise l'Ingénierie. En plus de la mettre en situation de risque juridique (délit de marchandage, prêt de main d'œuvre illicite), elle affaiblit ses compétences internes. Cela accroit à terme le risque industriel et pose la question de la pérennité des emplois.

Au regard des niveaux de responsabilités qui leur sont désormais confiés (IST, PFE, PPC…), on voit que le savoir-faire des salariés sous-traitants n'est plus distinct de celui des salariés Renault et que l'étendue de la sous-traitance devient complète. Des modules ou des véhicules entiers sont même déjà planifiés pour être intégralement pilotés par des entreprises prestataires dans le cadre de *Work-packages* Métier ou Projet.

Si l'entreprise prend un risque important avec la prestation, nos dirigeants n'en voient que les économies à court terme !

La suppression de 8 000 postes a déjà dégagé un cumul de 200 M€ depuis 2013. Quant aux dépenses de sous-traitance, elles peuvent être incluses dans l'assiette des dépenses éligibles au Crédit Impôt Recherche, histoire de profiter à plein des subventions publiques.

L'introduction de la sous-traitance permet aussi de diviser le collectif de travail à travers une multitude de statuts (RENAULT, sous-traitants, prestataires de sous-traitants, travailleurs détachés, intérimaires, stagiaires…), isolant chacun dans son travail et mettant en concurrence les salariés entre eux. **Côté efficacité, les équipes doivent se débrouiller sur le terrain !**

Renault doit embaucher les prestataires qui le souhaitent !

A Aubevoye : En 2016, il y avait en moyenne 511 salariés Renault pour 671 prestataires.

En 2017, l'activité roulage/comportement sera la première à en subir les conséquences avec plusieurs accidents graves sur les pistes.

Au TCR : Les prestataires représentent 32% des effectifs. Et pas de chance pour les 3 112 prestataires, la direction n'a prévu que 986 postes de travail !

Relégués en travailleurs de seconde zone et soumis à la convention SYNTEC (droits inférieurs à la convention métallurgie), ils en sont réduits à œuvrer sur des coins de tables, squatter des salles de réunion ou des réfectoires, à galérer avec leurs badges… Ce qui peut générer des tensions entre salariés.

Si on ajoute les prestataires en schéma 4, le nombre de travailleurs externes mis à disposition de RENAULT est considérable.

Ils représentent une part flexible et corvéable de ressources, symbole d'un esclavagisme moderne, que la direction entend traiter à son bon vouloir.

Des prestataires ayant travaillé plusieurs dizaines d'année pour Renault sont soudain remerciés et remplacés par des prestataires plus jeunes et moins chers.

RENAULT joue tous les jours avec le prêt de main d'œuvre illicite et le délit de marchandage.

Lorsqu'un salarié Renault définit les tâches et assure l'encadrement (même partiel) des salariés sous-traitants présents à ses côtés, il se place en lien de subordination de ces salariés. Dès lors le contrat de sous-traitance est qualifié de prêt de main-d'œuvre illicite.

Un délit qui vise n'importe quel salarié Renault dans ses missions quotidiennes. Dans ce cas, prévoir une augmentation de salaire pour payer les 30 000€ d'amende et des congés pour les 2 ans d'emprisonnement…

Des prestataires ont d'ailleurs porté plainte aux Prud'hommes contre Renault et leur société, pour délit de marchandage et prêt de main d'œuvre illicite.

Quand haute technologie rime avec travail à la cave…

Dans cette vitrine de la modernité qu'est censé être le Technocentre, il existe des situations archaïques suscitant à peine l'émotion des directeurs. **L'atelier AEV32 (7B Ruche) est de celle-là.**

Entassés dans des locaux non ventilés, dans des endroits insécurisés où la simple question de l'évacuation en cas d'incendie devient incertaine, des dizaines de salariés prestataires de rang 1, 2 ou 3, ou d'intérimaires travaillant pour des prestataires, y sont entassés.

En mars 2016, les élus SUD s'en étaient indignés au CHSCT N°2. L'alerte était étayée y compris par les médecins du travail. En Août, nous étions contraints de déposer un DGI (Danger Grave et Imminent) pour faire bouger les choses.

Combien sont entassés dans d'autres bâtiments, sur d'autres plateaux de cette façon ?

Certains prestataires avisent en vain la hiérarchie Renault. Ils sont nombreux dans l'illégalité, en faux schéma 3 au lieu d'être dans leur société comme spécifié dans les plans de prévention.

Et c'est en plus aux chargés d'affaires Renault de se débrouiller sur le terrain !

Aujourd'hui, toutes les grandes entreprises du CAC 40 profitent et abusent de la prestation. Nettoyage, Restauration, Sécurité, Fabrication, Ingénierie... Tous les métiers sont concernés et d'appel d'offres en appel d'offres, les salariés trinquent, précarisés et exclus des accords des entreprises utilisatrices. Et pour eux, il ne serait pas question de parler de conditions de travail ?

La direction est responsable de la charge et de l'organisation du travail. Ce n'est pas aux salariés Renault d'assumer cette responsabilité. En revanche, ce sont aux salariés Renault et prestataires, et à leurs syndicats, de faire en sorte que leurs employeurs respectent leurs obligations, et ne traitent plus les salariés comme une variable d'ajustement.

Salariés Renault ou prestataires, SUD ne fait pas de différence :
Nous devons tous pouvoir travailler dans de bonnes conditions.